RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00679
Numéro SIREN : 379 323 108
Nom ou dénomination : ABC

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2017 sous le numéro de dépôt 8697

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AVIGNON

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

BS EXPERTS

1 PLACE ALEXANDRE FARNESE
84000 Avignon

V/REF :
N/REF : 90 B 679 / 2017-B-8697

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AVIGNON certifie qu'il a reçu le 03/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

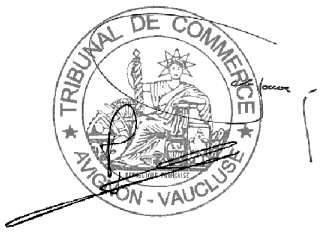
ABC
Société à responsabilité limitée
411 avenue Pierre de Coubertin
84310 Morieres-les-Avignon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-8697 le 03/08/2017

R.C.S. AVIGNON 379 323 108 (90 B 679)

Fait à AVIGNON le 03/08/2017,

Les greffiers



CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DGFiP N° 2050-SD 2017

① BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : A.B.C. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 411 AV PIERRE DE COUBERTIN 84310 MORIERES LES AVIGNON — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 37932310800058 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2016

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 270	AG	1 270	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	148 470	AS	120 657	27 813
	Autres immobilisations corporelles	AT	123 530	AU	102 927	20 603
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	275	BE		275
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	17 354	BI		17 354
	TOTAL (II)	BJ	290 898	BK	224 854	66 044
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	40 752	BQ		40 752
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCERS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	170 177	BY		170 177
	Autres créances (3)	BZ	32 427	CA		32 427
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	191 296	CG		191 296
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 209	CI		1 209
	TOTAL (III)	CJ	435 861	CK		435 861
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	726 760	1A	224 854	501 906

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Classe de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise : A.B.C. — Néant ☐*

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 500)	DA	38 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 850
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	58 730
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 212
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	103 292
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 836
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 109
	Dettes fiscales et sociales	DY	109 862
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	258 907
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	398 614
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	501 906

RENVOIS			
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	391 267
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : A.B.C. — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	671 127	FH		FI	671 127	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	671 127	FK		FL	671 127	
	Production stockée *					FM	(21 503)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	62 615	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	712 239	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	212 978	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	10 970	
	Salaires et traitements *					FY	368 318	
	Charges sociales (10)					FZ	98 094	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	23 209	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	607	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	714 176	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(1 936)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	9	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	644	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	644	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(636)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(2 572)	

RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

DGFiP N° 2053-SD 2017

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.B.C.

Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 096
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 096
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	2 311
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 311
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	4 784
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	719 344
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	717 132
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	2 212
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	7 096
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	2 082
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	62 615
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	18 323
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 6 750 obligatoires A9 11 573		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHGES & PDTS /EX ANT	2 082	7 096
PENALITES &AMENDES	229	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
SOLDE PRET FAYOLL	2 082	
SOLDE TVTS 2012/2013		3 600
SOLDE PRET ST GOBAIN		3 496

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 501 905,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 212,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 290 898 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 270*			*1 270*
Immobilisations corporelles	*257 327*	*22 170*	*7 498*	*272 000*
Immobilisations financières	*17 576*	*53*		*17 629*
TOTAL	*276 173*	*22 223*	*7 498*	*290 898*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 224 854 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 270*			*1 270*
Immobilisations corporelles	*207 873*	*23 209*	*7 498*	*223 584*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*209 143*	*23 209*	*7 498*	*224 854*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions, droits similaires	*1 270*	*1 270*	*0*	*de 1 à 2 ans*
Install.techniques, mat.indust	*148 470*	*120 657*	*27 813*	*de 2 à 8 ans*
218100	*10 030*	*10 030*	*0*	*de 4 à 10 ans*
Materiel de transport	*102 487*	*86 622*	*15 866*	*de 2 à 5 ans*
218300	*10 500*	*5 763*	*4 738*	*de 3 à 5 ans*
Mobilier	*512*	*512*	*0*	*5 ans*
TOTAL	*273 270*	*224 854*	*48 416*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 221 167 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*17 354*		*17 354*
Actif circulant & charges d'avance	*203 813*	*203 813*	
TOTAL	*221 167*	*203 813*	*17 354*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 180 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*2 180*
Disponibilités	
TOTAL	*2 180*

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 209 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 38 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*2000*	*19,25*	*38 500*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*2000*	*19,25*	*38 500*

4.2 - Etat des dettes = 398 614 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*13 836*	*6 750*	*7 086*	
Dettes financières diverses	*3 900*	*3 900*		
Fournisseurs	*12 109*	*12 109*		
Dettes fiscales & sociales	*109 862*	*109 862*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*258 907*	*258 907*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*398 614*	*391 528*	*7 086*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 39 638 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*384*
Dettes fiscales & sociales	*32 520*
Autres dettes	*6 733*
TOTAL	*39 638*

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 180 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*2 180*
Produits a recevoir(46870000000)	*2 180*
TOTAL	*2 180*

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 209 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	*1 209*
TOTAL	*1 209*

8.3 - Charges à payer = 39 638 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*384*
Frs - factures non parvenues(40810000000)	*384*
Dettes fiscales et sociales :	*32 520*
Conges a payer(42820000000)	*12 110*
Charges sociales sur conges payes(43820000000)	*4 042*
Taxe d'apprentissage(43831000000)	*4 246*
Formation professionnelle(43832000000)	*1 322*
Etat charges a payer(44860000000)	*10 800*
Autres dettes :	*6 733*
Charges a payer(46860000000)	*6 733*
TOTAL	*39 638*

SARL A.B.C.
Société à responsabilité limitée
au capital de 38 500 euros
Siège social : 411, Avenue Pierre de Coubertin
84310 MORIERES LES AVIGNONS
379323108 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 2 212 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 212 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

